

Bureau d'audiences publiques en environnement

Projet Horne 5

Rouyn-Noranda, Québec

Mémoire présenté

Par

Chantal Germain

Le 25 septembre 2024

À Rouyn-Noranda

Table des matières

Qui suis-je.....	3
Richesses ou ressources? Confusion.....	3
Patrimoine national ou concession minière? Confusion	4
PROJET HORNE 5 : Exemple de négociation entre 2 industries	4
PRÉOCCUPATIONS de Glencore Canada : Entente d’opération et d’indemnisation (l’OLIA).....	5
PRÉOCCUPATIONS de Falco : les manquements aux normes	5
MINE EN MILIEU URBAIN	6
Infrastructure de surface : entre municipalité et Falco.....	6
Préoccupations municipales.....	6
UNE MINE EN MILIEU URBAIN : PRÉOCCUPATIONS Citoyens	7
Préoccupations des citoyens	7
Falco : risques négligeables - risques contrôlés aucune protection.....	7
Des promesses et du gré à gré - aucune garantie, aucune assurance	8
Le Titanic	9
L’acceptabilité sociale ou chicane sociale	9
Conclusion	9

Qui suis-je

Je suis une citoyenne de l'Abitibi et je m'intéresse à la puissante présence de l'industrie minière dans la région depuis que j'ai été expulsée de chez nous pour laisser place à la grande mine à ciel ouvert de Malartic. Cette mine est fermée maintenant, depuis l'an passé, mais la fosse est là pour rester. Tout un patrimoine social a été détruit pour favoriser une vie économique pour quelques années d'exploitation 2011-2023 qui ont profité aux citoyens ayant des emplois directement reliés à la mine, mais qui, de toute évidence n'a pas profité au reste de la population. Ça n'a pas profité au Québec non plus, ni au Canada toujours plus endettés et qui peinent à garder nos services en éducation, santé et autres. Et pourtant, on parle de milliards de dollars, pas de millions, quand on parle du chiffre d'affaires de cette industrie.

Imaginons un instant : si on retirait notre juste part du « gâteau » de la trentaine de mines en exploitation présentement au Québec, ça pourrait nous aider à gérer l'exploitation minière et aussi l'exploration selon nos besoins, dans le souci d'un plus grand respect de notre milieu de vie. Si on en recevait une part plus consistante, on serait en mesure d'avoir les moyens de développer d'autres secteurs économiques beaucoup plus intéressants, constructifs, prometteurs qu'une mine.

Dans ce mémoire, je désire faire un parallèle entre les ententes prises entre Falco et Glencore Canada pour protéger la fonderie Horne des risques potentiels du projet Horne 5 et celles prises avec les citoyens. C'est aussi une réflexion sur certains mots du vocabulaire de l'industrie minière et j'en profite pour inclure 2 petites mots pour le bape.

Richesses ou ressources? Confusion

D'abord, un petit mot pour le bureau d'audience publique en environnement avec l'industrie minière. Je pense que pour cette industrie, il serait nécessaire de parler également d'économie, de rentabilité parce qu'un projet minier ne touche pas seulement à l'environnement, il touche à l'économie, il touche à la richesse sous-terraine et terraine de notre territoire. En se limitant à l'environnement, il manque une pièce importante pour avoir un tableau complet du projet.

Le mot ressource fait référence à l'utilité du produit comme s'il n'avait aucune valeur monétaire. Les promoteurs miniers connaissent le potentiel de richesse d'un gisement. Le gisement du projet Horne 5 est riche en or. Ils prévoient mettre en valeur 220K d'or annuellement, sans parler du cuivre, du zinc en plus petite quantité. Dommage pour les citoyens que le cadre juridique pour l'industrie minière soit encore au temps de la ruée vers l'or! Si on pouvait recevoir une partie importante de toute la richesse du sous-sol, le gouvernement pourrait avoir d'autres ambitions que d'ouvrir et de fermer des mines, particulièrement pour l'Abitibi, il pourrait développer d'autres secteurs économiques.

Patrimoine national ou concession minière? Confusion

Dans le contexte légal actuel, le défi d'un promoteur minier est de réussir à vendre son projet au gouvernement et à la population, pour qu'il soit accepté afin d'obtenir une concession minière. Si la concession minière est octroyée, c'est l'industrie qui l'administrera du début à la fin. Il ne sera pas écrit « made in Québec » sur la ressource. Notre patrimoine n'existera plus.

Il a été négocié dans l'Operating License and Indemnity agreement (l'OLIA) que ce seront les sociétés affiliées à Glencore qui achèteront de Falco les concentrés de cuivre et de zinc. Le Québec n'a pas son mot à dire là-dessus. Pourtant, le Québec se dit fier de faire partie de l'échiquier mondial des minéraux stratégiques. Quelle fierté peut-il avoir quand son seul rôle est de distribuer nos richesses à l'industrie et de tenter d'en limiter les impacts sur le territoire? Quelle fierté peut-il avoir quand c'est Glencore qui administre le zinc et le cuivre? À son profit? Pour ce qui est de l'or, il semble que c'est Falco qui le gère.

Peut-on prétendre que la fierté réelle du gouvernement semble se limiter aux impôts des emplois payants de ceux qui sont engagés directement par la mine?

PROJET HORNE 5 : Exemple de négociation entre 2 industries

Pour avoir droit à un bail minier, Falco doit d'abord négocier avec Glencore parce que le gisement se trouve sous la fonderie Horne. Glencore détient la concession minière. Falco doit s'entendre d'abord avec Glencore Canada. Pour cela, ils ont négocié un plan de travail qui précise des modalités et conditions pour l'obtention d'une licence d'exploitation et d'indemnisation l'OLIA (Opérating License and Indemnity agreement). Dans le résumé de l'OLIA, on peut lire entre autres : « Ils ont toutes deux fait certaines déclarations et donné certaines garanties concernant, entre autres, leur capacité à être liés par l'OLIA et le caractère exécutoire de celle-ci. » « Glencore se donne le droit de donner des ordres afin de protéger la fonderie Horne et ses opérations. »

PRÉOCCUPATIONS de Glencore Canada : Entente d'opération et d'indemnisation (l'OLIA)

L'ouverture éventuelle du projet Horne 5 amène des préoccupations à Glencore Canada pour sa fonderie Horne. Il reconnaît des risques tels que le forage d'investigation, la stabilité des piliers de couronne, le potentiel sismique, la caractérisation des remblais, etc. Il est préoccupé par la gestion de l'eau et les risques reliés aux synergies entre le Projet Horne 5 et la fonderie Horne.

Glencore Canada a prévu dans l'OLIA des principes de protection avec Falco afin de se protéger d'une perte éventuelle de revenus. Il a prévu des garanties financières, une indemnisation de 40 millions de dollars canadiens pour la phase de dénoyage. Le double pour la phase d'exploitation. Entre 10 et 20 millions pendant les phases de fermeture et d'assainissement. Ces garanties peuvent être produites sous différentes formes, toutes indiquées dans l'OLIA.

De plus, Falco doit aussi fournir à Glencore une couverture déterminée aux termes de police d'assurance. Il semble avoir fait des démarches auprès de courtiers d'assurance et les assureurs pour obtenir une couverture selon des modalités raisonnables. Il a été mentionné lors du Bape, un montant de 250 millions de dollars.

PRÉOCCUPATIONS de Falco : les manquements aux normes

J'ai été attiré dans l'OLIA, par une entente pour Falco qui a conclu une convention avec les bailleurs de fonds futurs prévoyant la remise d'un avis habituel de manquement ainsi que la possibilité de corriger les manquements dans la même mesure que si Falco avait droit à la correction (ou avec les délais de correction supplémentaire).

Ce qui ressemble au fonctionnement du ministère de l'environnement lors d'un manquement : Il donne un avis de manquement accompagné d'un délai pour remédier à la situation. Combien de fois un même manquement peut arriver? Un relevé à chaque mois jusqu'à la fermeture de la mine? ou encore jusqu'à un changement de zonage? Ou jusqu'à une enquête qui dure des années? Et comment sont traités les accidents environnementaux? Pas de statut particulier pour le traitement des manquements : à la SAP (sanction administrative pécuniaire) comme toute autre industrie. Pas d'information donné aux citoyens sur les manquements.

On peut se demander si le fait d'avoir la plus grosse fonderie du Canada, ou la plus grosse mine à ciel ouvert ou encore la mine la plus profonde, est dû au fait du manquement aux normes environnementales.

MINE EN MILIEU URBAIN

Infrastructure de surface : entre municipalité et Falco

Falco a fait l'acquisition des terrains adjacents pour certaines de ses infrastructures et a une entente avec Glencore Canada pour utiliser des droits de surface dont Glencore est propriétaire. On peut se demander si le Projet Horne 5 sera « payant » pour la municipalité en taxe foncière ou autre. Est-ce un territoire condamné ou récupérable après la fermeture de la mine?

Dans le rapport de gestion du 31 déc. 2023 de Falco, on peut lire que le Projet Horne 5 est situé à 1.1 km de la route 101 et 4.0 km de la route transcanadienne. Il se trouve à moins de 700 mètres de la Fonderie Horne sur le site de l'ancienne mine Quémont. On n'y trouve aucune information sur la distance entre la 1^{ère} maison. À la suite d'une question lors du Bape nous en avons été informés par la promotrice : autour du projet, les 1^{ères} maisons se trouvent à 363 mètres, 482 mètres, 818 mètres, 1,377 mètres. On comprend que cette information ne joue pas en faveur du projet et qu'il était préférable de ne pas en parler dans son rapport de gestion. Après tout, toute information n'est pas nécessaire si l'on veut convaincre l'autre.

Préoccupations municipales

Le seul fait d'entendre « le projet Horne 5 est une mine en milieu urbain », on aurait pu s'attendre à ce que la municipalité soit impliquée. Mais non, il n'y a pas eu de négociations spéciales. La municipalité s'explique en disant qu'elle ne s'implique pas dans d'autres industries de la ville, pourquoi le ferait-elle avec ce projet. Pourtant, on sait que cette industrie a un caractère des plus polluants, qu'elle a un impact démesuré sur l'environnement si on la compare à d'autres industries. L'industrie minière n'a pas de statut particulier pour la municipalité.

C'est ainsi qu'elle ignorait la distance du projet avec les 1^{ers} citoyens et conséquemment l'absence d'entente avec Falco pour garantir aux citoyens une protection. Il n'y a eu aucune pression envers Falco pour prévoir une zone tampon élargie au cas où ce serait nécessaire pour les citoyens.

La culture minière en Abitibi est forte. Plusieurs disent que c'est grâce aux mines si l'Abitibi s'est développé un peu comme si on avait une dette envers cette industrie et qu'on était devenu fataliste par rapport aux dommages faits aux territoires. Heureusement, ce n'est pas le cas dans d'autres régions du Québec où les maires se prononcent devant un projet de mine comme par exemple, ces 10 maires unis dans l'Outaouais pour défendre leur eau et leur vocation de villégiature et comme dans bien d'autres municipalités au Québec où les maires défendent la vocation qu'ils ont donné à leur ville ou village.

UNE MINE EN MILIEU URBAIN : PRÉOCCUPATIONS Citoyens

Ainsi, les citoyens n'ont pas le choix d'agir de leur propre initiative, de se mobiliser. Ce n'est pas donné à tous les citoyens de se mobiliser ainsi. Ils n'ont aucun mandat. Ni par les différents ministères, ni par la ville. Ils n'ont aucun titre sauf celui que la population et les différentes instances leur donnent et qu'il vaut mieux ne pas entendre souvent.

Ils cherchent l'information auprès des différents ministères tout en sachant que les ministères concernés suivent les orientations du gouvernement fédéral et provincial en place, c'est-à-dire pro mines et favorisent l'industrie minière financièrement. Ils assistent aux rencontres organisées par les promoteurs qui veulent avant tout, persuader les citoyens à accepter leur projet. Lors de ces rencontres, les promoteurs prennent notes des inquiétudes et des questions des citoyens ce qui les aide à peaufiner leur projet.

Il est évident que les citoyens n'ont pas le pouvoir de négociation avec Falco comme Glencore Canada.

Préoccupations des citoyens

Falco : risques négligeables - risques contrôlés aucune protection

Les citoyens ont aussi des préoccupations par rapport à la stabilité des piliers de couronne, du potentiel sismique, de la caractérisation des remblais, etc., aussi pour la qualité et la quantité de l'eau nécessaire. De plus, ils sont préoccupés pour la perte de leur qualité de vie, la perte pour leur santé.

Aux préoccupations des citoyens, Falco a réponse à tout. Les risques sont qualifiés de négligeables, de risques contrôlés, qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir, les promoteurs et les spécialistes ont mis tout en œuvre pour que tout se passe comme prévu et qu'il n'y ait aucun accident environnemental et aucun manquement aux normes.

Des promesses et du gré à gré - aucune garantie, aucune assurance

Ainsi, aucune garantie n'est donnée aux citoyens. Aucune négociation! Que des promesses! Tout est sous contrôle!! S'ils ont des problèmes, les citoyens devront les régler de gré à gré avec Falco. Pas avec la municipalité, avec Falco. Un peu comme s'ils devenaient des citoyens de la mine. Ils n'ont aucune protection légale. Il n'a été question d'aucune garantie, aucune assurance responsabilité pour protéger le citoyen et la ville des pertes que le projet peut occasionner.

Falco banalise les préoccupations citoyennes suivantes :

-La perte de jouissance de leur domicile : promesse que leur quiétude ne sera pas touchée par le transport en fonction 24 heures sur 24 ni par les 2 sautages journaliers.

-Les secousses sismiques induites? Pas de soucis : tout est dans la durée et celles-ci ne sont pas longues.

-La profondeur du gisement qui s'étend jusqu'à 2650 mètres est risques plus sérieux de tremblement de terre? Encore aucune étude d'impact par le ministère de la santé publique! Pourtant une mine existe déjà en Abitibi, près de Rouyn, d'une profondeur de 3 km et qui a subi quelques secousses sismiques. Assez surprenant!

-L'acide sulfurique de la fonderie en haut du projet? Pas de danger qu'un réservoir se fissure. On prend des mesures en ce sens.

-Un déversement des parcs à résidus dans l'eau potable du lac Dufault, la seule source d'eau potable de Rouyn? Les mesures sont prises pour que ça n'arrive pas. (Mais si ça arrive?)

-Approximativement 34 milliards de litres d'eau nécessaires sur 15 ans? Pas important, on verra à ça plus tard. (C'est tout de même l'or bleu du XX1e siècle.)

-Les changements climatiques? On les a prévus dans nos scénarios les plus pessimistes et on sera en mesure de réagir adéquatement. (Ne sommes-nous pas entrés dans la phase d'imprévisibilité des changements climatiques?)

-Des bris dans leur solage? Prise de photos par la mine avant l'ouverture. S'il y a un problème et une demande de dédommagement, le comité de citoyens est là pour vous répondre. Le comité de citoyens est un sous-comité de la mine, défrayée par celle-ci. (Rien à ajouter sur ce comité...)

-Une charge émotionnelle intense causée par le stress sautage journalier? Relaxe, le CLSC peut vous aider.

Risques négligeables, risques contrôlés, c'est tout ce que les citoyens se font répondre et des promesses que tout ira bien.

Le Titanic

Le Titanic n'avait pas calculé l'erreur humaine, les mauvaises décisions prises dans le feu de l'action, l'imprévisibilité de la nature. Tellement certain de leur bateau qu'ils n'avaient pas préparé un éventuel naufrage.

Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial semblent insouciants devant l'accumulation des impacts environnementaux dû à chacune des mines sur notre territoire et qui sont pourtant parfaitement visibles. L'Abitibi se construit et se démolit à petit feu?

L'acceptabilité sociale ou chicane sociale

Tout compte fait, le seul pouvoir des citoyens est **l'acceptabilité sociale**. Mais on se retrouve devant une diversité d'opinion influencée par exemple, par la promesse d'emplois payants, des opportunités pour les commerces, par une préoccupation pour la santé, pour l'environnement, etc. ce qui provoque, du coup, la **chicane sociale**. Il n'est pas encore possible en Abitibi de faire l'unanimité sur cette industrie, on n'a pas encore assez goûté à ses effets pervers. Comment défendre nos milieux de vie quand les orientations de développement municipal se veulent encore dépendantes d'une minière, quand le cadre juridique du développement minier du gouvernement fédéral et provincial se base sur des principes d'accès aux ressources qui remontent à la ruée vers l'or?

Je pense que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement arrive trop tard dans le processus de l'industrie minière. Il devrait arriver au moment de la décision de vendre des claims afin que ce soit bien clair pour tous que certaines parties d'un territoire seront possiblement vouées à une mine.

Je me demande s'il est encore possible de refuser le Projet Horne 5 même si le Bape ne le recommandait pas. Le gvt fédéral a déjà subventionné, il a investi dans le projet dans sa phase d'exploration. Le Québec, favorise l'exploration et l'exploitation des minéraux stratégiques pour réaliser son ambition de voiture électrique ou autres. Je me demande ce qu'il adviendra à Falco si le projet est refusé, pour ses actionnaires, pour ses bailleurs de fond? Y a-t-il une absence de risque dans les investissements boursiers pour le secteur de l'industrie minière?

Conclusion

Le projet Horne 5 ne répond pas à un besoin de la municipalité de Rouyn-Noranda. Au contraire, il cause des problèmes de logements, routiers, de qualité de vie...L'absence de garanties pour les citoyens, cette insouciance devant les risques pour lui n'est pas acceptable. La non-reconnaissance d'un statut particulier à cette industrie est inacceptable. Elle se faufile dans notre organisation civique comme si elle était un citoyen ordinaire, ce qui n'est pas le cas.

Je pense que chaque mine est un sacrifice pour un territoire. C'est avec prudence que l'on doit en ouvrir et si on exploite un gisement, que ce soit dans le but bien précis d'en faire profiter toute la population pour améliorer ses services, et se donner les moyens pour développer des activités économiques florissantes pour lesquelles on sera fier.

J'espère que le gouvernement portera une attention particulière aux risques encourus pour la population et des risques potentiels sur les infrastructures de la fonderie Horne par le projet Horne 5.

Je suis contre le projet Horne 5 et je recommande au Bape de le refuser.